

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 29 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	9
VOTANTS	9

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-trois janvier 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCAION

Datée	du 23/01/2026
Affichée	le 23/01/2026

Monsieur Serge DELAVALLÉE a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

**Marché de travaux pour la
réhabilitation du siège de la
CDC et du CIAS – déclaration
sans suite pour motif
d'infructuosité des
lots 1, 5 et 6**

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau qu'il a été lancé un marché de travaux pour la réhabilitation du siège de la CDC et du CIAS. Ce marché a été lancé en procédure adaptée le 10 décembre 2025 pour une remise des offres le 20 janvier 2026 à 12h00.

Le marché est décomposé en 10 lots :

- Lot 1 : déconstruction sélective – cloisons doublages – faux plafonds – menuiseries intérieures – mobilier
- Lot 2 : revêtement de sols souples et durs
- Lot 3 : peinture – signalétique - nettoyage
- Lot 4 : serrurerie
- Lot 5 : charpente - couverture
- Lot 6 : menuiseries extérieures
- Lot 7 : étanchéité
- Lot 8 : maçonnerie – VRD – façade
- Lot 9 : courant fort – courant faible
- Lot 10 : chauffage – ventilation – plomberie sanitaire

A l'expiration du délai de réception des offres, il est constaté l'absence d'offres pour 3 lots :

- Lot 1 déconstruction sélective – cloisons doublages – faux plafonds – menuiseries intérieures – mobilier,
- Lot 5 : charpente – couverture
- Lot 6 : menuiseries extérieures

Par suite, conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique, la procédure adaptée doit être déclarée sans suite pour cause d'infructuosité.

Dès lors, il est proposé, en vue de l'attribution desdits lots, de faire application de l'article R.2122-2 3° du code de la commande publique et d'engager un marché en procédure négociée sans publicité et mise en concurrence préalables, pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées.

- Vu le Code de la commande publique notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8, R2122-2 et R2185-1 ;
- Considérant la consultation pour le marché de travaux de réhabilitation du siège de la CDC et du CIAS qui a eu lieu du 10 décembre 2025 au 20 janvier 2026 ;
- Considérant l'absence de dépôt d'offres pour les lots 1, 5 et 6 ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation du siège de la CDC et du CIAS, d'abandonner la procédure adaptée pour les lots suivants : Lot 1 déconstruction sélective, cloisons doublages, faux plafonds, menuiseries intérieures, mobilier, lot 5 charpente, couverture et lot 6 menuiseries extérieures, en les déclarant sans suite, pour cause d'infructuosité, au motif de l'absence d'offre reçue
- **AUTORISE** le Président à passer, pour ces lots, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 03 FEV. 2026
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 03 FEV. 2026

Le Président,
Jean SELLIER



